



NEWS

No: 14

Les compagnies aériennes à la défense de la faune

15 mars 2016 (Londres) – Au nom de l'industrie aérienne, l'Association du transport aérien international (IATA) a signé une déclaration visant à contrer le trafic illégal d'animaux sauvages et soulignant l'engagement de l'industrie aérienne envers la durabilité écologique.

Le réseau interconnecté de transport aérien est exploité par des bandes criminelles pour faire la contrebande d'animaux ou de produits animaux entre les terrains de chasse et les marchés. L'industrie aérienne peut aider à faire cesser ce commerce en fournissant aux autorités des renseignements additionnels sur les envois suspects.

« Peu de causes suscitent autant d'intérêt et de mobilisation dans le secteur mondial du transport et de la logistique que le problème du trafic d'animaux sauvages », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

Le projet « [United for Wildlife](#) », mis sur pied par la [Royal Foundation of The Duke and Duchess of Cambridge and Prince Harry](#) a invité des représentants de l'industrie du transport au palais de Buckingham pour obtenir leur soutien. L'IATA, le Conseil international des aéroports, l'Association des compagnies aériennes d'Afrique et plusieurs compagnies aériennes ont signé des documents d'engagement en vue de sensibiliser les passagers au problème du trafic illicite et de former le personnel pour qu'il puisse reconnaître et signaler les envois et les comportements suspects. Le premier axe d'action portera sur la contrebande d'animaux protégés à haut risque, notamment certains grands félins, les pangolins et les produits d'ivoire, sur des routes à haut risque, en particulier en provenance ou via l'Afrique de l'Est.

« Aujourd'hui, nous franchissons une étape dans la protection de l'environnement, un engagement que nous prenons très au sérieux. Dans les années 1990, l'industrie s'est attaquée au problème du bruit. Plus récemment, nous avons uni nos forces en vue de gérer notre impact sur les changements climatiques en prenant un engagement visant une croissance neutre en carbone à compter de 2020 et une réduction de nos émissions nettes de moitié d'ici 2050, par rapport au niveau de 2005. Nous nous engageons maintenant à jouer un rôle actif dans la lutte contre le trafic illicite d'animaux sauvages. Nous allons collaborer avec les autorités policières gouvernementales pour faire cesser ce commerce infâme », a poursuivi M. Tyler.

La collaboration avec les autorités policières et les organismes internationaux de conservation, comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages

menacées d'extinction ([CITES](#)), est déjà en place. Deux ateliers de sensibilisation à l'intention du personnel des compagnies aériennes et des aéroports ont été tenus aux aéroports internationaux de Nairobi et de Bangkok. De plus, l'IATA s'est jointe au partenariat de l'Agence américaine pour le développement international ([USAID](#)) visant à réduire les possibilités de transport illicite d'espèces menacées (projet *ROUTES*). De nouveaux documents d'orientation ont été publiés à l'intention des compagnies aériennes, et le [Groupe de travail sur la faune du Comité de l'environnement de l'IATA](#) a été mis sur pied pour suivre les progrès et formuler des recommandations sur les étapes à venir.

– IATA –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 260 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.